

# PDES : Plan de déplacement établissement scolaire

## Préambule :

Le Plan de Déplacement établissement scolaire (PDES) propose un certain nombre de mesures visant à développer des solutions favorisant des pratiques de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Le principal objectif du PDES est de réduire les modes de déplacement motorisés individuels au profit de modes plus sobres en énergie, moins polluants, plus sûrs comme par exemple : les modes doux/actifs, le transport collectif, le co-voiturage

Le plan d'actions couvre 4 grandes « catégories » de solutions :

- Des actions d'aménagement pour faciliter et sécuriser les modes actifs
- La recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : co-voiturage, transports en commun, vélobus, pédibus
- Des actions pédagogie
- Des actions de communication

## **Les étapes de mise en œuvre d'un PDES**

**Étape 1** | Mobiliser et impulser le projet

**Étape 2** | Élaborer le diagnostic

**Étape 3** | Définir une stratégie d'actions

**Étape 4** | Mettre en œuvre le plan d'actions

**Étape 5** | Évaluer le plan d'action

## **Diagnostic du PDES du Collège Anatole France 17 mars 2022**

Le Collège Anatole France regroupe 683 élèves, 51 professeurs et 70 personnels.

Les habitudes de déplacement des collégiens sont: à pied, en vélo, en bus. Très peu de déplacement en voiture.

D'ailleurs, il n'y a pas de souci de stationnement aux abords du collège.

Les habitudes de déplacement des personnels sont: à pied, en vélo, en train, en voiture, avec une bonne organisation en co-voiturage. D'ailleurs, le nombre de places de stationnement au sein du parking du collège est satisfaisant.

Un garage à vélo est existant pour les élèves et en taille adéquate.

La gratuité des transports depuis janvier 2022 par l'agglomération du Douaisis renforce encore l'utilisation des transports en commun.

Toutes les sorties scolaires de proximité sont organisées avec un déplacement à pied ou en transport en commun, privilégié à la commande de car, et permettant ainsi de travailler sur la mobilité avec l'ensemble des élèves (l'objectif étant de développer pour tous l'aptitude à utiliser les transports en commun, et de favoriser les choix d'orientation à l'issue de la Troisième sans que le mode de déplacement soit un frein.)

Le PDES n'est pas une problématique ayant une marge d'amélioration importante car les mobilités écologiques sont bien mises en place.

**Perspectives de travail prévues :** autour des équipements vélo dans le cadre de l'ASSR, et du code de la route.(sept à ec 2022-5emes- Conseil départemental)

## **Proposition**

- S'inscrire à la semaine de l'éco-mobilité (concours en mai- au moins 2 classes inscrites), animé par la CREM, ADAV(droit au vélo), soutenu par le conseil départemental, rectorat, ADEME : [www.ecomobilite.org](http://www.ecomobilite.org)
- Proposition de participer au challenge mobilité HDF, organisé par la SMTD (période : du 19 au 24 sept, sur inscription préalable) co-organisé par déclic Mobilités et la CCI Grand Lille avec l'appui du réseau des CCI Hauts-de-France : <https://challenge-mobilite-hdf.fr/>
- Personnel missionné référent PDES à définir au sein de l'établissement.